

STAGE DE FORMATION SYNDICALE



« AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL,
C'EST POSSIBLE ! »

Jeudi 2 et vendredi 3 mai 2024 de 9h à 17h

Archives départementales « Pierresvives » – 907 rue du professeur Blayac, **Montpellier** (34)

POURQUOI CE STAGE ?

Depuis de trop nombreuses années, nos conditions de travail se dégradent. Notre employeur ne tient aucun compte de notre santé sur nos lieux de travail. Les collègues sont de plus en plus nombreux à développer des problèmes de santé liés directement à leur métier et aux conditions dans lesquelles ils l'exercent. Burn-out, dépressions, maladies professionnelles... Toutes ces pathologies ne cessent d'augmenter dans l'Éducation Nationale. Notre métier est sinistré. La médecine de prévention en direction des personnels est indigente. **Pourtant, des outils existent pour nous permettre de relever la tête et d'obliger notre employeur à respecter nos droits.**

PROGRAMME DU STAGE :

- ➔ **Recenser les différentes situations dans les établissements et les écoles** : problèmes de locaux, hiérarchiques, organisationnels, violences sexistes et sexuelles, risques liés à l'amiante...
- ➔ **Définir ce qu'est la souffrance au travail** dans l'Éducation Nationale.
- ➔ **Présenter des outils pour lutter contre la souffrance au travail et la dégradation des conditions de travail** : RSST, visite médicale, droit de retrait...
- ➔ **Partir d'exemples concrets**, tirés de votre expérience, pour faire des études de cas et notamment, apprendre à utiliser des outils juridiques le RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail) et le RDGI (Registre de Danger Grave et Imminent).
- ➔ **Faire se rencontrer tous les personnels de l'éducation pour partager les expériences** et apporter des réponses collectives à ces questions.



COMMENT S'INSCRIRE ?

- 1- Déposer sa demande auprès de l'administration
- 2- S'inscrire auprès du syndicat via notre formulaire en ligne
(Explications au verso)

Date limite de la demande auprès de l'administration :

Lundi 1 avril 2024

Comment s'inscrire ?

Se former est un droit

D'après le [décret n°84-474 du 15 juin 1984](#), chaque fonctionnaire ou agent·e non titulaire, syndiqué·e ou non, peut bénéficier de **12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire**. La demande doit être envoyée **au plus tard un mois avant le stage**. En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé. En cas de refus, contactez votre syndicat. L'administration peut demander une attestation à l'issue du stage mais elle ne peut exiger ni convocation, ni informations sur l'objet du stage.



En cas de problème, écrire à syndicat@sudeducation34.org

Étape 1 : Adresser une demande de congé syndical à l'administration :

1er degré : Faire sa demande en ligne sur le portail ARENA (si1d.ac-montpellier.fr).

Vous trouverez un guide de la procédure ici : https://frama.link/mode_d_emploi_1d

A noter : Lorsque vous saisissez votre demande, cochez "en attente de justificatif" après validation. Le message « *Vous avez 48h pour transmettre vos justificatifs* » signifie que vous devez transmettre votre attestation de présence dans les 48h après le stage.

2nd degré : Adresser une demande de congé syndical au chef d'établissement grâce à l'annexe 1 :

https://frama.link/demande_conge_formation

Étape 2 : S'inscrire auprès des organisateurs-trices :

Formulaire en ligne : <https://forms.gle/1ap4bmHgamGDwjtr7>



SUD éducation Aude

14 bd Jean Jaurès
11000 Carcassonne
06 36 06 45 66
aude@sudeducation.org
www.sudeducation11.fr

SUD éducation Hérault

23 rue Lakanal
34090 Montpellier
04.67.02.10.32
syndicat@sudeducation34.org
www.sudeducation34.org

SUD éducation Gard/Lozère

6 rue Porte d'Alès
30 000 Nîmes
04.66.36.25.70
sudeducation.gard@ouvaton.org
<https://sudeducation30.org>

SUD éducation PO

4 bis avenue Marcelin Albert
66 000 Perpignan
06.84.89.01.17
66@sudeducation.org
www.sudeducation66.org